

AGREMENT DES GARDIENS DE FOURRIERE

PIECES A TRANSMETTRE à

Préfecture du Gard
DCL/BERG
10, avenue Feuchères
30045 Nimes cedex 09

Le dossier de candidature comprendra, outre la demande écrite de l'intéressé, les éléments suivants :

1) L'engagement daté et signé

2) Copie de la pièce d'identité du responsable de l'exploitation

3) Déclaration de domicile (justificatif de propriété ou location)

4) Un extrait d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers, si le candidat est commerçant ou artisan (daté de moins de deux mois).

5) Un état comportant l'indication de ses moyens en personnel :

-nombre et qualification des préposés à l'enlèvement et à la garde des véhicules
-photocopie des pièces d'identité et permis de conduire.

6) Un état comportant l'indication de ses moyens en matériels d'enlèvement :

le nombre, les caractéristiques techniques et l'état des véhicules servant à l'enlèvement des véhicules en fourrière, ainsi que leur équipement, le cas échéant, en matériel de liaisons radiotéléphoniques Joindre une photocopie **des certificats d'immatriculation recto/verso** des véhicules, **les cartes blanches** prévues par l'arrêté ministériel du 30 septembre 1975 et délivrées par les services de la direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ainsi que les PV de contrôle technique.

7) Le descriptif de ses installations de fourrière :

capacité de stockage de véhicules, clôture et contrôle des accès, et leur emplacement sur plan cadastral avec photographies.

Joindre également un plan de masse des installations, avec l'indication de l'aire de stockage des véhicules hors d'usage (VHU) d'une surface inférieure à 100 m².

8) Délégation de service ou convention passée avec la municipalité s'il y a lieu.

